

## PHARMACIENS / AIDE A LA PRATIQUE TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE AVEC UN MÉDECIN

**Vous êtes auprès du patient** au sein de votre officine et **vous l'assistez lors d'une téléconsultation** avec un médecin

### ● S'équiper

Minimum requis pour démarrer :

- une **pièce dédiée** (confidentialité des échanges)
- un **ordinateur, tablette ou smartphone** avec une connexion internet et une webcam

!/\ La téléconsultation se déroule avec un **outil sécurisé** (voir encadré ci-dessous)

Il convient aussi de s'équiper des **équipements** suivants :

- stéthoscope connecté,
- otoscope connecté,
- oxymètre,
- tensiomètre.

!/\ Démarrer avec des instruments analogiques, le temps de l'acquisition des instruments connectés.

### BON À SAVOIR : les outils de téléconsultation

En général, le médecin proposera, juste avant la téléconsultation, un lien sécurisé vers son logiciel de téléconsultation. Il s'ouvre dans un navigateur web, **il n'y a rien à installer**. Exemples d'outils couramment utilisés par les médecins :

Doctolib - <https://www.doctolib.fr/>

DocAvenue (Maia) - <https://pro.docavenue.com/>

Consulib - <https://www.consulib.com/home>

ClickDoc - [https://www.cgm.com/fr/clickdoc\\_pro\\_3/clickdoc\\_pro\\_2/clickdoc\\_pro.fr.jsp](https://www.cgm.com/fr/clickdoc_pro_3/clickdoc_pro_2/clickdoc_pro.fr.jsp)

Covalia - [https://www.esante-paysdelaloire.fr/fr/coronavirus\\_teleconsultation/](https://www.esante-paysdelaloire.fr/fr/coronavirus_teleconsultation/)

**Autrement, et si vous n'avez pas besoin de partager de documents** pendant la téléconsultation, voici deux exemples d'applications gratuites et faciles d'accès **par le médecin et vous** :

#### WhatsApp

**Télécharger** et créer un compte **WhatsApp** sur votre téléphone (ou tablette)

Mode d'emploi : <https://www.whatsapp.com/>

#### Skype

**Télécharger** et créer un compte **Skype** sur votre téléphone (ou tablette)

Mode d'emploi : <https://www.skype.com/fr/>

!/\ Pour ces applications, pensez à enregistrer dans vos contacts le numéro de téléphone du médecin

### ● Réaliser la téléconsultation

#### Programmer la téléconsultation

1. Pour le **patient qui a un médecin traitant**, la téléconsultation est organisée avec ce dernier, à son initiative
2. Pour le **patient sans médecin traitant**, vous pouvez l'aider à trouver un médecin, soit :
  - a. **en s'appuyant sur les organisations locales** : Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), Centre de Santé (CDS), Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), Équipe de Soins Primaires (ESP), Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)
  - b. **en contactant la CPAM** qui pourra vous aider à entrer en relation avec un médecin disponible

## Assister le patient pendant la téléconsultation

**Vous êtes avec le patient et établissez une connexion vidéo avec son médecin**, via le lien envoyé par ce dernier ou l'application installée que vous utilisez en commun.

Vous avez pour rôle :

- **d'assister le patient** téléconsultant dans la réalisation des actes nécessaires à l'examen clinique du patient,
- **d'accompagner le patient** dans la bonne compréhension de la prise en charge.

### BON À SAVOIR : partage d'information sécurisé au décours de la téléconsultation

Pour recevoir l'ordonnance, échangez avec le médecin via [messagerie sécurisée](#)



Pour obtenir des informations sur la situation médicale du patient, consultez [son DMP](#)



## ● Obtenir la rémunération

Vous êtes rémunéré par **deux forfaits**<sup>1</sup>, selon les conditions suivantes :

- **Forfait équipement** : déclarer les instruments sur **AmeliPro** chaque année les 3 premières années
- **Forfait au temps passé** : après **chaque** téléconsultation, faire une **FSE** avec le code traceur **TLM** (1 €)

!/ Renseigner le **numéro AM** du médecin (lui demander) dans le champ "zone praticien" de votre logiciel

!/ **Pas de démarche particulière côté médecin** : il facture un acte de téléconsultation, comme il en a l'habitude

### BON À SAVOIR : montants et modalités de versement des forfaits

Les deux forfaits sont versés **a posteriori**, chaque année au mois de mars.

**Pour le forfait au temps passé** : l'Assurance Maladie rapproche les FSE produites avec le code traceur **TLM** avec les téléconsultations facturées par les médecins. En plus des 1€ par téléconsultation, vous recevez un complément en fonction du nombre de téléconsultations réalisés.

FORFAITS	CONDITIONS		MONTANTS	MODALITES de VERSMENT
Forfait équipement	3 premières années	Années suivantes	1 <sup>ère</sup> année : 1 225 €	Versement mars N+1
	Déclaration via le téléservice dédié	Réalisation d'au moins 1 téléconsultation	Années suivantes : 350 €	
Forfait au temps passé	Au moins 1 téléconsultation réalisée à l'officine		1 à 20 téléconsultations : 200 €	Versement mars N+1
	Cotation des téléconsultations par le médecin et prise en charge par l'Assurance Maladie <i>(à l'exception des téléconsultations réalisées par un médecin salarié d'un établissement de santé qui ne facture pas à titre individuel)</i>		21 à 30 téléconsultations : 300 € > à 30 téléconsultations : 400 €	
			Code traceur des téléconsultations : 1 €	Décompte des téléconsultations réalisé au niveau national sur la base du code traceur dédié

<sup>1</sup> [Avenant 15 à la convention nationale du 04/04/2012](#)